Pour demander l'enlèvement d'un véhicule, adressez-vous au commissariat de police nationale ou municipale compétent pour les enlèvements sur le domaine public.
En cas de stationnement abusif ou interdit sur le domaine public, la police municipale pourra verbaliser.

Sur le domaine privé, la procédure suppose l'intervention du syndic de copropriété ou du bailleurs auprès du propriétaire. L'enlèvement éventuel sera aux frais du propriétaire.

Police Municipale - Fourrière

Service police municipale : 82 avenue du Général de Gaulle

Accueil physique sur rendez-vous uniquement:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45
Le samedi de 8h30 à 11h45

Accueil téléphonique :
Du lundi au samedi de 8h00 à 22h00

Contact :
- 01 70 05 46 00
- Par courrier adressé à Mr le Maire
- GRC

URL de la source (modifié le 01/12/2021 - 14:45): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/preventionsecurite/enlevement-de-vehicules